



Règlement intérieur du CME Samedi 27 février 2021

1. Objectifs :

- Proposer des idées
- Améliorer le village
- Permettre aux enfants de s'exprimer
- Débattre des projets proposés
- Actions en faveur des projets
- Apprendre à être citoyen

2. Organisation :

Le CME détermine 2 ou 3 axes généraux d'après les propositions de campagne.

Ces axes seront déclinés en commissions.

Deux commissions ont été décidées :

- **Environnement et aménagement**
- **Vie du village et solidarité**

3. Composition :

Le nombre d'enfants élus étant de 8, tous participeront aux 2 commissions qui auront lieu chaque mois environ selon un calendrier prévisionnel sur l'année scolaire.

4. Calendrier prévisionnel :

- Samedi 27 mars à 10h
- Samedi 29 mai à 10h
- Samedi 26 juin à 10h

Au vu des vacances scolaires de printemps et les jours fériés en mai, il n'a pas été possible de prévoir de séances au mois d'avril.